



Conserver la variabilité génétique du cépage Abouriou

Le conservatoire d'Abouriou a été créé en 2006 à l'initiative de la Chambre d'Agriculture de Lot-et-Garonne, de l'ODG du Marmandais et de la Cave du Marmandais. Il a pour objectif la **sauvegarde de ce cépage typique et la préservation de sa diversité génétique**. De nombreux travaux d'expérimentation ont ainsi été initiés depuis 2004, avec le financement du **Conseil Régional** et de **France Agrimer**, dans le cadre du maintien de la diversité génétique au sein des cépages aquitains.



L'Abouriou, un cépage typique du Marmandais

L'Abouriou est un **cépage noir typique du Marmandais**. Il a été signalé à la fin du 19^{ème} siècle par Numa NAUGE, habitant du Lot-et-Garonne. Ce cépage était très présent dans le département avant la crise phylloxérique, et très recherché pour sa faible sensibilité aux maladies ainsi que sa précocité. Étymologiquement, Abouriou signifie d'ailleurs « précoce » en occitan.

L'Abouriou est officiellement inscrit au « Catalogue des variétés de vigne » et fait partie des cépages annexes obligatoires selon le décret d'appellation AOC Côtes du Marmandais.

Tombé en désuétude au cours des années 1970-1980, les surfaces plantées en Abouriou ont ensuite progressivement décliné. Ainsi, afin d'**anticiper la disparition des plus vieilles parcelles et de leur patrimoine, des travaux de sélection avaient été initiés en 1975** et avaient permis l'**agrément de deux clones** : le 603 et le 604.

Un conservatoire d'Abouriou, pourquoi ?

Dans les années 2000, dans un contexte difficile où de nombreuses parcelles de vieilles vignes issues de sélection massale et porteuses d'une grande biodiversité étaient concernées par les dispositifs d'arrachage, **la volonté de créer un conservatoire d'Abouriou est née**. Trois acteurs se sont donc unis autour de ce projet : la **Chambre d'Agriculture de Lot-et-Garonne**, l'**Organisme de Défense et de Gestion du Marmandais** et la **Cave du Marmandais**.

L'**objectif de ce conservatoire*** est la **sauvegarde de ce cépage typique et local, et donc le maintien de notre patrimoine viticole et de son identité, ainsi que la conservation de sa variabilité génétique et sa valorisation**.

Afin de coordonner au mieux les actions menées sur le conservatoire, une commission de travail a été créée. Celle-ci se compose d'une dizaine de personnes (ODG du Marmandais, Chambre d'Agriculture de Lot-et-Garonne, Cave du Marmandais, vignerons indépendants, pépiniéristes) et se réunit régulièrement afin de faire le point sur les avancées du conservatoire et de décider des orientations à prendre.

Quelques caractéristiques de l'Abouriou



Partie	Descriptif
Jeune rameau	A l'extrémité : forte densité de poils couchés avec une distribution de la pigmentation anthocyanique en liseré
Jeune feuille	Couleur verte à plages bronzées
Feuille adulte	Orbiculaires – Cinq lobes – Sinus latéraux assez profonds – Sinus pétiolaire en lyre ouvert – Dents de longueur moyenne – Pigmentation anthocyanique des nervures nulle – Limbe bullé et tourmenté – Faible densité de poils dressés et couchés
Baies	Forme arrondie ou légèrement elliptique
Grappes	Serrées

Les étapes de mise en place d'un conservatoire

La création d'un conservatoire doit respecter le protocole d'expérimentation strict approuvé par le CTPS* en décembre 1998.

– La prospection et les analyses sanitaires

La première étape de création d'un conservatoire consiste en la **recherche de matériel végétal non virosé**, de préférence sur de vieilles parcelles. En 2004 et 2005, une prospection du vignoble Lot-et-Garonnais a donc été effectuée, en lien avec des ampélographes de l'INRA* et de l'ENTAV*. La prospection a ensuite été élargie aux départements du Tarn et Garonne, de l'Aveyron et de la Loire. En tout, ce sont **62 parcelles** qui ont été observées.

Plus de **70 souches caractéristiques de l'Abouriou** ont ainsi pu être marquées, certaines étant antérieures à 1930. Des prélèvements de bois ont ensuite été réalisés afin d'en vérifier l'état sanitaire.

Près d'une **quarantaine de souches indemnes de viroses graves** ont alors été retenues à la suite de cette étape. Des greffons issus de ces souches ont ensuite été confiés à un pépiniériste afin d'obtenir des plants par greffage.

– La plantation du matériel végétal

C'est en juillet 2006 que le conservatoire a été planté, à Cocumont, sur une parcelle mise à disposition par la cave du Marmandais. Il est inscrit dans la base de données IFV* au niveau national.



La plantation du conservatoire en 2006



Le conservatoire en novembre 2012

La mise en place du dispositif d'implantation est liée au nombre de clones* et au mode de conduite choisi par le conservateur maître d'œuvre. Ici, le nombre de plants par clone est de 12. Les deux clones agréés (603 et 604) sont utilisés comme témoins et sont répétés une à deux fois dans chaque rang. Chaque placette de 12 souches est identifiée grâce à un jalon.



Une placette avec jalon



Le conservatoire en mars 2013

– Les observations

Les premières observations ont débuté en 2009 (contrôle de maturité). Elles se sont ensuite affinées afin de prendre en compte davantage de critères :

- les caractéristiques ampélographiques ;
- les stades phénologiques ;
- le port de la végétation ;
- la vigueur ;
- la fertilité ;
- la taille et la forme des grappes ;
- la sensibilité aux maladies et ravageurs ;
- les carences minérales, le stress hydrique.

Les fiches d'identification de référence des clones* agréés (603 et 604) qui sont à notre disposition permettent de comparer au mieux les clones les uns par rapport aux autres.

A ce jour, **les observations se poursuivent afin de préciser le comportement des clones et leur potentialité**. En effet, plusieurs années sont nécessaires afin de pouvoir conclure à des caractéristiques significativement différentes.

Et pour la suite ?

La **préservation des clones** présents dans le conservatoire, dans le **meilleur état sanitaire possible, est primordiale**.

Le conservatoire pourra également être élargi : pour cela, de nouvelles prospections ont été réalisées au cours de la campagne 2012. Les bois de 17 souches ont ainsi été prélevés et sont en cours d'analyse (tests sanitaires ELISA).

La prochaine étape sera l'**identification et la sélection**, au sein du conservatoire, de clones répondant le mieux aux attentes et besoins des professionnels. Ceux-ci pourront alors être plantés sur une autre parcelle, dite « **collection d'étude** »*, toujours selon un protocole strict.

A l'issue d'observations plus complètes, nous pourrions prétendre à la **présentation d'un ou plusieurs clones à l'agrément**. Cinq années d'étude seront alors nécessaires. En effet, la sélection clonale est un processus long : entre la prospection sur de vieilles parcelles et l'agrément d'un clone, il se passe au minimum 10 ans.

Il est également envisagé d'**inscrire ce conservatoire en tant que vigne mère**. Il sera alors possible de prélever des greffons afin de palier au déficit de matériel initial. En effet, une seule vigne mère existe à ce jour, sur une surface de 0,30 ha.

Légende

- **Clone** : descendance végétative conforme à une souche choisie pour son identité indiscutable, ses caractères phénotypiques et son état sanitaire. A l'inverse, on parlera plutôt d'accessions ou d'introductions lorsque des souches collectées et installées dans un conservatoire ne répondent pas tout à fait à ses critères (origine ou état sanitaire incertain).

- **Collection d'étude** : parcelle expérimentale dont l'objectif est le suivi de clones issus de prospections ou de conservatoires en vue de leur éventuel agrément. Installée suivant un protocole très précis, elle n'est composée que de clones ayant satisfait aux tests sanitaires vis-à-vis du court-noué et de l'enroulement.

- **Conservatoire de la variabilité des cépages** : parcelle assurant le maintien dans un bon état sanitaire et physiologique de clones identifiés ou d'accessions (descendance provenant de souches sélectionnées au vignoble) et choisis pour représenter un cépage dans sa diversité la plus grande.

- **CTPS** : Comité Technique Permanent de la Sélection

- **ENTAV** : Etablissement National Technique pour l'Amélioration de la Viticulture

NB : L'Etablissement National Technique pour l'Amélioration de la Viticulture (ENTAV) et l'Institut Technique de la Vigne et du Vin (ITV France) ont fusionné en 2007 et forment désormais l'Institut Français de la Vigne et du Vin (IFV).

- **IFV** : Institut Français de la Vigne et du Vin

- **INRA** : Institut National de Recherche Agronomique

Sources : *Le catalogue des vignes cultivées en France*, INV-INRA / Plaquette « la sélection clonale », INRA-ENTAV / Documents internes.